

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. A moins que les députés jugent que l'on devrait donner le renseignement, la question devrait être inscrite au *Feuilleton*. Mais si tous les députés consentent...

Des voix: Non.

M. l'Orateur: On n'y consent pas. Je pense que ce genre de question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

L'hon. M. Dinsdale: Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, comme la saison de hockey est avancée et que l'équipe nationale du Canada participe à d'importantes compétitions internationales, le ministre pourrait-il dire si le gouvernement lui accordera prochainement de l'aide, et quel en sera le montant?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député demande si on a accordé de l'aide. S'il croit que sa question est urgente, on pourrait la débattre lors de l'ajournement.

• (3.10 p.m.)

LE TARIF DES DOUANES

L'hon. C. M. Drury (au nom du ministre des Finances) propose la 2^e lecture du bill n° C-131, modifiant le Tarif des douanes.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme personne ne s'est levé, j'ai cru qu'il n'y aurait pas de débat, mais je consens volontiers à donner la parole au député d'Edmonton-Ouest.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, il y a un rideau de bruit entre Votre Honneur et cette partie-ci de la Chambre, et malgré vos efforts très appréciables et l'aide du microphone, nous ne parvenons à vous entendre. Je croyais que le gouvernement ferait une déclaration à cette étape, même si le ministre des Finances (l'honorable M. Benson) est absent cet après-midi; son secrétaire parlementaire doit le remplacer. Mais comme il n'y aura pas de déclaration, je veux faire quelques remarques à ce point de l'étude du bill, puisque je n'ai pas eu l'occasion de le faire, étant pris ailleurs, à l'étape du projet de résolution. Quelques-uns de mes collègues aimeraient peut-être aussi faire quelques observations à ce stade du débat.

[L'hon. M. Dinsdale.]

En fait, le projet de loi présente à la Chambre des propositions qui figuraient au budget de novembre 1967 et qui découlent de la négociation Kennedy à laquelle le Canada a participé. Le comité des finances, du commerce et des questions économiques a examiné l'ensemble de ces résolutions de janvier à mars 1968. Nous voyons donc qu'on nous demande de débattre des questions très anciennes. A mon avis, cette situation plutôt inusitée et une autre situation que je signalerai tantôt à Votre Honneur sont une des conséquences de la décision du premier ministre de déclencher des élections pour des motifs purement personnels et électoraux. C'est peut-être très bien ainsi. Le ministre de la Production de défense fait un mouvement de tête pour exprimer son approbation ou, peut-être, sa satisfaction personnelle, car il a profité de la manœuvre. En ce qui concerne le Canada, cependant, cette situation nous expose, ainsi que la Chambre, à des difficultés sur le plan international. Ce bill aurait pu être présenté beaucoup plus tôt si le gouvernement avait jugé bon de le faire. En fait, la Chambre ainsi que la convention antidumping font les frais de ce manque de planification.

Les députés ministériels se sont souvent plaints de la difficulté de faire adopter la mesure. Je tiens à leur dire qu'ils retombent dans le même défaut qu'en 1963 et 1964: l'ordre des mesures est établi d'une manière désordonnée. En pareils cas, l'opposition est souvent critiquée et on fait grand état de la chose dans les journaux et auprès des autres organes d'information qui, comme autant d'agneaux innocents, avalent cette propagande. Le compte rendu donne un tout autre tableau. La Chambre sait que cette mesure est le fruit de longues négociations. Toute cette affaire a été examinée au comité. Il me semble qu'il eût été fort simple de l'inscrire en tête de liste des articles du *Feuilleton* afin que la Chambre puisse s'acquitter de ses engagements honorablement et sans pression.

Je veux passer à un autre point. Je sais que le gouvernement a recouru à une méthode extrêmement douteuse en se prévalant de la loi sur l'administration financière pour adopter, le printemps dernier, un décret du conseil qui donnait une certaine patine de légitimité non seulement aux propositions découlant de la négociation Kennedy mais aux propositions budgétaires par lesquelles l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures prévoyait augmenter certains droits frappant les spiritueux et le tabac. Je proteste de toutes mes forces contre le recours aux décrets du